

SAINT PAL DE SENOUIRE
CONSEIL MUNICIPAL
05 juillet 2019

Voirie secteur Chantelauze

Les travaux de réfection de la voie communale VC n°3 de Molimard à la limite de la commune de Collat ont été réalisés par l'entreprise Eurovia à ses frais. Il s'agissait de refaire la couche goudronnée.

Une purge avec stabilisation d'un accotement par pose de buse et un renforcement de chaussée par grave émulsion ont été réalisés en plus (750 €HT).

Site minier

Un débat public sera organisé par la Commission Nationale pour la gestion des matières et déchets radioactifs.

Le territoire de la Commune inclut un ancien site minier d'uranium.

Le Conseil Municipal attend le dossier complet avant de se prononcer.

ONF

A l'unanimité, le conseil municipal de Saint Pal de Senouire réaffirme son attachement au régime forestier mis en œuvre dans sa forêt communale par le service public de l'Office National des Forêts et s'inquiète de sa remise en cause.

Le conseil municipal déplore la diminution continue des services publics en milieu rural qui hypothèque l'avenir de nos territoires.

L'ONF a déjà subi de très nombreuses suppressions de postes et sa Direction Générale aurait annoncé 1500 nouvelles suppressions dont 460 dès 2019.

Le conseil municipal soutient les personnels de l'Office National des Forêts et demande :

- l'arrêt des suppressions de postes de fonctionnaires et d'ouvriers forestiers à l'ONF.
- le maintien du statut de fonctionnaire assermenté pour les agents de l'ONF chargés de protéger et de gérer les forêts communales.
- le maintien du régime forestier et la réaffirmation de la gestion des forêts publiques par l'ONF, au service de l'intérêt général et des générations futures.

Bibliothèque Municipale

A l'unanimité, le Conseil Municipal renouvelle la convention de service entre la commune et la Bibliothèque Départementale pour une durée de deux années. Le service se traduit par :

- Un prêt de documents et ouvrages ;
- Un système de réservation de documents et ouvrages ;
- Un prêt d'outils d'animation et un programme annuel d'animations délocalisées ;
- Une offre de formation à destination des personnes professionnelles et bénévoles ;
- Des conseils de gestion courante ;
- De l'ingénierie (aide aux projets de construction, d'animation, ...)

Claude Tisseur a fait le point sur le fonctionnement.

Retrait de St Pal de Senouire de l'Agglomération du Puy en Velay

Le Conseil Communautaire a donné un avis favorable : VOTE A L'UNANIMITE.

Les communes de l'Agglomération se sont prononcées pour le retrait.

Adhésion de St Pal de Senouire à la Communauté de Communes des Rives du Haut Allier

Le Conseil Communautaire a donné un avis favorable : 56 POUR 10 ABSTENTIONS 1 CONTRE.

Les communes de la Communauté de Communes ont trois mois pour se prononcer sur l'adhésion.

Eau et assainissement 2018

Afin d'étudier les possibilités juridiques de la participation de la commune de St Pal de Senouire pour l'eau et l'assainissement 2018, réunion en présence de Vivien GROUD du cabinet KLOPFER à la Communauté d'Agglomération. Comme à l'accoutumée le Conseil Municipal défendra les intérêts de la commune et des administrés.

Chemin

Dans le secteur de Combelles le tracé d'un chemin est contesté par un riverain. Le Conseil Municipal suit ce dossier et fera respecter la libre circulation de tous et un usage collectif des infrastructures créées par les précédents élus communaux avec l'accord des propriétaires riverains. Le dossier fut instruit en 1986 par la DDA. Le chemin et la plateforme de retournement furent créés avec les abandons de terrain dûment signés. Les travaux datent de 1987.

Soutien des élus au Syndicat Départemental d'Energies de la Haute-Loire

Un courrier est adressé au NOM DE LA COMMUNE à M. le Premier Ministre Edouard Philippe, Mme Jacqueline GOURAULT, Ministre de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les Collectivités Territoriales, M. François de RUGY, Ministre d'État, Ministre de la Transition Ecologique et Solidaire

Certaines informations sur les orientations d'une prochaine réforme territoriale engendrent des inquiétudes sur d'importants risques de remise en cause des syndicats d'énergie.

Dans ce contexte et compte-tenu du long et fructueux partenariat noué avec le Syndicat, le Conseil Municipal a souhaité dire son attachement au maintien des Syndicats Départementaux d'Energies dans leur mode d'organisation et de fonctionnement actuel.

Equipements voirie

Suite à la rencontre sur le terrain avec M. Charre responsable DDT du secteur.

Miroir au Bourg

La commune peut faire installer un miroir en bas de la descente du bourg.

Barrière route de Sembadel

Le projet est à l'étude par les services techniques du Département. Les travaux de purge des rochers au-dessus du village de Juillard sont prévus en 2020.

Voies Communales

Un programme d'emplois partiels est mis à l'étude pour l'automne 2019. Les interventions sur différents secteurs de la commune seront arrêtées.

Une intervention de balayage des voies communales sera lancée.

Alain Fouillit fait le bilan du fauchage 2019 par la jeune entreprise de Patrick FARGET. Le Conseil Municipal continue à faire travailler ce nouvel entrepreneur qui s'installe et qui a donné toute satisfaction.

Ecole de La Chaise Dieu

Bilan est fait du fonctionnement de l'école publique et des services annexes : ramassage, cantine (prix), effectifs, PARMI association des parents d'élèves...

Commission Impôts Locaux

Alain Fouillit fait le compte-rendu de la réunion de la commission du 01 juillet 2019.

Force est de constater que la commission ne sert que de chambre d'enregistrement pour des situations déjà traitées et finalisées par les services fiscaux. Pour la petite histoire, un bâtiment est classé en démolition totale par l'informatique des services fiscaux. La maison n'a pas bougé et on peut constater que les murs sont toujours là... Malgré la remarque de la commission la mention démolition totale ne peut pas être changée !

Recensement cours d'eau

Alain Fouillit fait le compte rendu de la réunion.

La date et l'heure furent imposées. Sur le terrain cette rencontre s'est plutôt mal passée. Le Conseil Municipal a toujours soutenu la pêche. Il n'est certainement pas contre les loisirs. Mais il ne faut pas oublier et pénaliser les autres activités notamment professionnelles. Il faut que le tourisme et les autres activités cohabitent sans que cela soit au bénéfice des uns et au détriment des autres.

Contrôle des captages

L'Agence de l'eau avait programmé un contrôle le 04 juillet 2019 qui a été annulé par la suite.

Ruches

Suite à un grave accident récent, il est rappelé que les implantations des ruches doivent se faire à plus de 20 m d'un chemin cadastré et à plus de 40 m d'une route départementale.

Dépôts de bois intempestifs

Des fins de lots ne sont pas enlevées depuis 4/5 ans et il est à craindre qu'elles restent indéfiniment sur le terrain. (Les scieries ne semblent pas avoir de problèmes de trésorerie... Pourquoi maintenir encore des aides de la région ?)

Les plateformes occupées indéfiniment nuisent aussi gravement à l'activité puisque les chantiers suivants n'ont plus de place à proximité. Parfois les grumes sont trainées plus loin avec des conséquences aggravées pour les voiries.

Des chemins forestiers ont été saccagés avec, entre autre, des «Reverdo» tordus ou laissés bouchés.

Quand la commune doit intervenir sur les fossés pour l'entretien, il faut auparavant qu'elle évacue le bois qui les encombre.

La Commune a été amenée à décider par délibération d'instaurer un droit de dépôts et un délai d'enlèvement. Il n'est pas question d'être contre l'exploitation des bois mais contre les abus constatés ces derniers temps.



Plateforme inutilisable pour les futurs chantiers



Dépôts «sauvages» créés parce que la plateforme est encombrée



Réaction normale des riverains